



TERMES DE REFERENCES

Réf : « Appel d'Offres N° FHI360 / 12-2025 / N°01

**RECRUTEMENT D'UN CABINET D'EXPERTISE
COMPTABLE POUR L'APPUI D'ELABORATION DES
ETATS FINANCIERS Année Calendrier 2025
Pour assurer adhérence avec SCYNBL / Code
Fiscal Côte d'Ivoire 2025**

SOMMAIRE

- I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**
- II- OBJECTIFS DE L'ETUDE**
- III- CONSISTANCE DE LA MISSION**
- IV- LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION**
- V- DOCUMENTS A FOURNIR**
- VI- QUALIFICATION ET PROFIL DU CONSULTANT**
- VII- DUREE DES TRAVAUX**
- VIII- SOLLICITATION**
- IX- SOUMMISSION DU DOSSIER**

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

FHI 360 est une organisation de développement humain à but non lucratif visant à améliorer de façon durable la vie des populations qu'elle dessert en proposant des solutions intégrées, axées sur les besoins locaux et pilotées localement.

Etant une entité à but non lucratif, elle est assujettie aux dispositions de l'acte uniforme relatif au droit comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) de l'organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des Affaires (OHADA) applicable depuis le 01 janvier 2025.

A la faveur de cette acte uniforme en vigueur depuis le 01 janvier 2025, il est désormais fait obligation aux Entités à But Non Lucratif de souscrire une déclaration de leur résultat et déposer les états financiers, conformes aux référentiels applicables à leur secteur d'activité.

C'est dans ce cadre que les présents Tdrs sont rédigés pour définir les attentes, les résultats attendus ainsi que les délais associés à la mission d'accompagnement de la maîtrise et mise au jour des processus organisationnels permettant la présentation des états financiers 2025 conformes au SYCEBNL.

II- OBJECTIFS DE LA MISSION

La présente mission a pour objectif l'accompagnement de maîtrise et mise au jour des processus avec l'équipe pays FHI360 en assurant l'élaboration des états financiers 2025 conformément au SYCEBNL. La mission couvrira les programmes mises en œuvre et les transactions effectués au Côte d'Ivoire par FHI360 (Act West, REACH et EPIC).

III- CONSISTANCE DE LA MISSION

La mission consistera notamment à accompagner l'équipe Finance FHI360 du pays à:

1. Évaluer les principes comptables appliqués à l'entité,
2. Faire un traitement de la balance et du grand livre de FHI 360 conformément au format de présentation des états financiers recommandé par SYCEBNL
3. Éditer les fiches d'imputations et leur annexé les pièces comptables y afférentes ;
4. Exploiter les états de rapprochements de tous les comptes de dépôts ;
5. Analyser les comptes de bilan et les justifier ;
6. Exploiter les travaux d'inventaires ;
7. Mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires à la présentation des comptes annuels ;
8. Assurer les vérifications et corrections nécessaire en associant l'équipe finance de FHI 360 sur la comptabilisation des subventions et la mise à jour des comptes de notre comptabilité
9. Soumettre les états financiers avec toutes les composantes y afférentes suivant le SYCEBNL au commissaire aux comptes sous contrat avec FHI 360
10. Établir une communication et interaction fluide et documentée avec commissaire aux comptes sur les normes/standards/ risques
11. Travailler étroitement avec le commissaire de compte, le personnel FHI 360 et répondre aux questions du commissaire au compte et du personnel de FHI 360 jusqu'à la date de soumission des états financiers audités aux autorités locales

12. Orienter et former l'équipe Finance à l'élaboration des états financiers en expliquant les différentes étapes/tâches/outils/compétences de chaque phase d'élaboration des Bilans
13. Former l'équipe finance de FHI 360 à l'édition des états financier forma SYCEBNL
14. Autres.

IV- LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

La présente mission doit aboutir à la production de documents suivants :

1. Les états financiers 2025 conformément au SYCEBNL validé par le commissaire aux comptes ;
2. La justification des comptes du bilan ;
3. Et à la production du rapport de mission, intégrant les recommandations nécessaires résultant de l'évaluation et du traitement des pièces comptables, au regard des dispositions de l'acte uniforme relatif au droit comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL).
4. Bonne maîtrise de l'équipe Finance FHI 360 au rapportage financier SYCEBNL

V- DOCUMENTS A FOURNIR

FHI 360 mettra à la disposition du cabinet qui sera retenu toutes les informations nécessaires à la réalisation de sa mission notamment :

1. Le grand livre et la balance de 2025 ;
2. Le plan comptable de FHI 360 ;
3. Le budget de 2025 ;
4. La registre des immobilisations fixes ;
5. Le registre des donateurs côtés et paraphés ;
6. Le PV d'inventaire de stock et des immobilisations au 31/12/2025 ;
7. Les états de rapprochement effectués.

VI- QUALIFICATION ET PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit être un cabinet d'expertise comptable :

- ✓ Régulièrement installé au Côte d'Ivoire ;
- ✓ Agréé au niveau de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables agréés de Côte d'Ivoire ;
- ✓ Ayant une expérience avérée dans le domaine.

VII- DUREE DES TRAVAUX

Les travaux dureront cinq (5) mois au maximum repartis. Le consultant devra proposer un planning ambitieux et collaboratif

- **Janvier, Février,**
 - Planning (par semaine) des contrôles à effectuer avec l'équipe FHI360

- Planning (par semaine) des actions/exercices à faire/mener dans l'élaboration des rapports financiers et états financiers en ligne avec SYCENBL
 - Assurer un respect de délai de soumission des états financiers (idéalement soumission minimum avant **la fin du mois de février**)
- **Mars, avril, mai**
- Appui sur les retours du contrôle des états financiers par le commissaire aux comptes (y compris orientation, collaboration avec l'équipe FHI 360 et mise au jour des processus)
 - Appui sur les retours du contrôle des états financiers par les autorités du pays- (y compris orientation, collaboration avec l'équipe et mise au jour des processus)
 - Appuis à l'équipe de FHI 360 à répondre à des questions spécifiques au SYCENBL.

VIII- SOLLICATION

Un sole source sera fait pour le prestataire de FY 2024 pour les raisons ci-dessous :

- Le prestataire a déjà exécuté le service concerné avec satisfaction, en respectant, les spécifications techniques. Son expérience spécifique garantit une continuité et une qualité optimale ;
- Le prestataire a une connaissance sur la complexité de nos compte, fonctionnements comptables de l'organisation. Cette maîtrise réduit les risques d'erreurs et de retards et permettrait d'éviter une nouvelle phase d'apprentissage ou de familiarisation. Changer de prestataire pourrait entraîner des incohérences techniques ou organisationnelles. Le maintien du même fournisseur assure une continuité et une homogénéité dans la prestation ;
- Le prestataire a été disponible tout au long du processus. Cette disponibilité a permis d'adresser rapidement les commentaires de l'auditeur sur les états financier.

IX- SOUSSION DES DOSSIERS

Les propositions en réponse au présent appel d'offres doivent être adressées par courriel à Procurement.Abidjan@fhi360.org **au plus tard le vendredi 26 décembre 2025 à 12 heures précises, heure locale**. Les offres reçues après cette date et heure ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être soumises par voie électronique à : Procurement.Abidjan@fhi360.org avec en l'objet, la mention : « **PR-BF26-019 Elab Etat Fin SYCEBNL 25 FHI360** » plus le nom du soumissionnaire.

N.B : Le courriel de transmission de la soumission pour être considéré, doit comporter trois pièces jointes intitulées respectivement : **Dossier administratif- Dossier technique- Dossier financier**.